

Baoul Domergue

PROJET
DE CRÉATION
D'UN
CRÉDIT FONCIER AGRICOLE
A LA MARTINIQUE

IMPRIMERIE . — DE « L'UNION SOCIALE »

FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE)

1907

Exclu

**BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
NANTES - LETTRES**

INV.	59 411
COTE	59 411
LOC.	map
N° D	531 167

B.U. NANTES LETTRES



D

008 561 196 6

59411
exclu

PROJET

DE CRÉATION

D'UN

CRÉDIT FONCIER AGRICOLE

À LA MARTINIQUE



IMPRIMERIE . — DE « L'UNION SOCIALE »

FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE)

1907



PROJET DE CRÉATION

D'UN CRÉDIT FONCIER AGRICOLE

A LA MARTINIQUE

Avant la crise sucrière de 1884, la Martinique pouvait passer, à bon droit, pour une des contrées du globe les plus favorisées de la fortune. Les prix rémunérateurs obtenus par ses denrées sur les marchés étrangers étaient pour elle une source de richesse dont profitaient chacune, suivant son rôle, les différentes classes de la population.

Les terres rapportaient de magnifiques revenus, les usines, toutes prospères, distribuaient des dividendes dont le chiffre variait entre 20 et 30 o/o. Sur chaque habitation, il y avait un gérant gagnant de 3 à 6.000 fr. par an plus une part des bénéfices, et jouissant encore de toute sorte d'avantages rendant sa situation des plus lucratives. Il y avait en outre, suivant l'importance de l'exploitation, un ou plusieurs économes à 125 ou 150 francs par mois ; ces commandeurs en nombre égal, au salaire journalier de 3 à 4 francs ; des rhummiers, des chefs d'équipage et d'atelier, des charpentiers, des tonneliers, tous logés avec la jouissance d'une petite portion de terre et gagnant de 2 à 3 francs par jour. Quant aux simples cultivateurs, leur condition était relativement heu-

reuse : presque toutes les terres étant mises en valeur, ils trouvaient à employer leurs bras toute la semaine, à un prix convenable ; de plus ils recevaient case et jardin, et les soins médicaux leur étaient donnés gratuitement.

Ainsi tous ceux — propriétaires, actionnaires, employés et ouvriers — dont le sort était immédiatement attaché à la culture de la canne et aux industries qui en découlent, vivaient dans l'aisance. Ayant de l'argent ils faisaient à leur tour vivre leur entourage — on connaît le mot du Normand : « Mon Dieu, je ne vous demande pas la fortune, je vous prie seulement de me placer à côté de ceux qui en ont ».

Le commerce était le premier à bénéficier de cette prospérité. Sous toutes ses formes, depuis le haut négoce jusqu'au petit détail d'épicerie et au cabaret de la régie, il était exclusivement alimenté par les ressources provenant de l'industrie sucrière. Sur l'ancienne place de St-Pierre, les plus grosses maisons ne faisaient guère que la commission des usines et des habitations (une commission d'usine laissait de 25 à 40,000 francs ; celle d'une habitation, de 3 à 6,000 frs.). Les grandes maisons de comestibles prospéraient rapidement, grâce aux excellents clients qu'elles trouvaient dans les épiciers de campagne lesquels achetaient beaucoup et payaient régulièrement leurs bordereaux. Ces derniers, de leur côté, traitaient avec une population pourvue d'un bon pouvoir d'achat, faisaient beaucoup d'affaires et parvenaient sinon à la fortune au moins à une respectable aisance. Et toutes les autres branches du commerce et de l'industrie pouvaient également être exploitées avec profit : bouchers, boulangers, tailleurs, coiffeurs, cordonniers, selliers, maréchaux-ferrants, charpentiers, peintres, maçons, etc, trouvaient des clients dans leur voisins munis d'argent, et gagnaient facilement leur vie.

A cette époque chaque métier nourrissait son homme. Pour les mêmes raisons, les petits propriétaires, ceux qui se livraient à autre chose que la culture de la canne, écoulaient à des prix avantageux leurs vivres et le produit de leurs troupeaux.

Toutes les branches du commerce, de l'industrie et de l'agriculture rapportant de gros bénéfices, il s'en suivait que le taux de l'argent était élevé. Pour se lancer dans une affaire devant donner du 20 ou du 25 o/o, et des affaires aussi lucratives n'étaient pas rares, on n'hésitait

pas à emprunter à 10 ou 12 o/o, de sorte que rentiers et capitalistes trouvaient d'excellents placements pour leurs fonds.

Dans les professions libérales, on constatait le même degré de prospérité. Chaque bourg important avait son médecin qui, en dehors de la subvention municipale, touchait un abonnement des grandes propriétés environnantes, et trouvait encore une bonne clientèle dans la population aisée de son centre. Les notaires, avoués, avocats, huissiers, greffiers exerçaient leur ministère dans des conditions avantageuses. A cette époque, le prix de la terre variait ; dans le Nord du moins de 1000 à 5000 francs l'hectare, il y avait beaucoup de petites et moyennes propriétés d'une valeur de 5 à 3,000 francs qui donnaient souvent lieu à des actes de vente, de bail, de partage etc., à des procédures de licitation et de purge. Les transactions étaient nombreuses, et les honoraires se percevaient sur de jolies bases.

Aussi l'impôt rentrait facilement, et les exercices budgétaires se soldaient toujours par de gros excédents. Dans beaucoup de cas, les recouvrements effectués étaient, malgré la moindre élévation des tarifs, supérieurs à ce qu'ils sont maintenant. Les produits de l'enregistrement, pour ne citer que ceux-là, laissent plus de 800000 francs contre moins de 400000 aujourd'hui ; et si les tarifs actuellement pratiqués eussent été en vigueur à cette époque, nul doute que les recouvrements n'eussent dépassé 2.000.000

Il a suffi, pour faire disparaître cette prospérité, de la loi de 1884 sur le régime des sucres. Par suite du développement considérable pris par l'industrie sucrière dans la métropole et de la surproduction qui en a été la conséquence, le prix de nos denrées a baissé subitement de plus de 60 o/c (de 22 à 27 francs contre plus de 80 francs les 100 kilogs) et il est maintenant bien avéré qu'à peu de chose près il restera toujours ce qu'il est.

On doit à la vérité de reconnaître que, pendant les premières années, on ne s'est pas rendu compte à la Martinique de la révolution économique qui se préparait. Négociants et planteurs étaient convaincus que la crise était purement accidentelle et qu'ils ne tarderaient pas à revoir les beaux cours d'autrefois. Ils ne changèrent rien tout d'abord à leur manière de travailler, aussi les pertes qu'ils éprouvèrent furent considérables. Quand on se

rendit un compte exact de la situation, il était trop tard pour conjurer le mal.

Beaucoup de maisons de commerce ne pouvant rentrer dans les avances faites aux habitations, durent suspendre leurs paiements; les autres, plus solides, ne tombèrent pas sur le champ, mais en reçurent un coup dont elles ne purent jamais se relever complètement. Quant aux propriétaires fonciers, leur sort fut le même : les uns furent expropriés presque immédiatement, les autres ne le furent que plus tard, après avoir englouti, dans leurs exploitations agricoles, les biens qu'ils possédaient par ailleurs ; rares furent ceux de ces derniers qui parvinrent à conserver leurs terres. Les usines avaient en même temps cessé de distribuer des dividendes et commençaient à s'endetter d'une façon inquiétante.

On comprit alors la nécessité de travailler d'une manière plus économique. On fit des réformes qui eurent pour conséquence la suppression de quantité d'emplois autrefois lucratifs, la réduction d'employés conservés, et la baisse des salaires. Plus d'économistes, de commandeurs, de chefs d'ateliers, plus de géreurs grassement payés ; dans de grands centres même, on réunit plusieurs habitations autrefois distinctes en une seule exploitation à la tête de laquelle on mit un seul gérant, et encore avec des appointements réduits. En même temps on restreignit les cultures aux terres les plus riches, laissant en savanes celles où, malgré toutes les économies, la culture de la canne donnait des pertes. La population agricole si dense à la Martinique, eut à supporter de cruelle façon le contre-coup de cette mesure qui pourtant s'imposait. Alors que le taux du salaire baisait par le jeu normal de la loi de l'offre et de la demande, le nombre de jours de travail diminuait considérablement, si bien qu'à la fin de la semaine, le cultivateur, au lieu de toucher de 9 à 12 francs, soit 6 journées à 1 f. 50 ou 2 f. ne touchait guère que 3 ou 4 francs, représentant 3 ou 4 taches à 1 f. ou 1 f. 25. Cependant la crise allait toujours s'accroissant ; par surcroît de malheur, des catastrophes épouvantables fondirent sur la Colonie et achevèrent de la ruiner. Beaucoup d'usines durent fermer, privant de salaires non seulement les nombreux ouvriers qui y gagnaient leur pain, mais encore les cultivateurs attachés aux habitations qui leur livraient leurs cannes. Si bien qu'à l'heure actuelle, on peut affirmer sans crainte de se tromper, que les sa-

lares ou appointements touchés par ceux qui vivent de la canne représentent à peine le quart de ceux qui étaient distribués autrefois. Voilà donc plongée dans la dernière des misères, la masse, l'immense majorité de la population, celle qui, par son travail, enrichissait le reste de la Colonie.

Cette misère ne devait pas tarder à être ressentie par autres membres du corps social. D'abord tous ceux qui ne trouvaient plus de débouché à leur activité dans les carrières autrefois lucratives de l'industrie sucrière, propriétaires et capitalistes ruinés, géreurs et économes d'habitation, contre-maîtres d'usine se rejetèrent vers les autres professions. Quelques-uns parviennent à se faire caser dans les diverses administrations publiques, mais le plus grand nombre, restés dans leurs centres, s'efforcèrent de tirer du commerce, les ressources nécessaires à leur subsistance. Aussi bouchers, boulangers, épiciers pullulent actuellement dans les bourgs, à un moment où ces diverses branches du commerce ne laissent plus de bénéfices. La capacité d'achat de la population étant 4 ou 5 fois moindre, les ventes ont diminué en proportion ; d'autre part le nombre des marchands a augmenté ; et au lieu d'avoir, comme autrefois, quelques petits commerçants aisés, on en rencontre, dans chaque bourg, un grand nombre qui tirent tous plus ou moins le diable par la queue. Beaucoup sont obligés, au bout de quelques années, de fermer boutique non sans faire subir des pertes sensibles aux négociants qui leur ont fait crédit.

Ceux plus heureux qui réussissent à faire face à leurs obligations, n'y parviennent qu'à force de privations. Ils se passent de bien des choses utiles pour s'en tenir au strict nécessaire ; et cette économie forcée a une répercussion désastreuse sur les autres professions elles aussi encombrées. Tout le monde visant à l'économie ou ne pouvant dépenser, bouchers, cordonniers, tailleurs vendent peu et souffrent de la misère. L'argent étant rare, les propriétaires d'immeubles ne trouvent plus de locataires convenables ; ruinés à leur tour ils sont souvent dans l'impossibilité de réparer leurs maisons qui menacent ruine — l'aspect de tous les bourgs de l'île est lamentable — et partant peu on pas de travail pour peintres, maçons, charpentiers.

De même le haut négoce a décliné. Les grandes maisons de comestibles (dont le nombre s'est beaucoup

accru) ont une double cause de pertes : leurs affaires sont bien moins importantes, tant par suite de la concurrence que de la diminution de puissance d'achat de la masse de la population ; et elles ont souvent à éprouver de fortes pertes du chef de leurs clients des campagnes tombés en faillite. Quant aux anciens commissionnaires d'usines ou d'habitations, ils n'existent plus depuis longtemps ; ils ont disparu pour faire place à quelques agents d'usines aux appointements fixes de 3 à 6000 francs.

Si l'on continue à passer en revue les différentes classes de la population, on rencontre le même changement. Les petits propriétaires qui se livraient à l'élevage et aux cultures vivrières n'ont plus leur prospérité d'antan ; d'abord leur nombre s'est considérablement augmenté de celui de tous les planteurs de cannes— gros ou petits— qui, pour diverses raisons, ont dû renoncer à leurs anciennes cultures ; de plus l'administration a procédé au morcellement de beaucoup de vastes habitations-sucrerie, et a créé ainsi un grand nombre de nouveaux petits propriétaires vivriers qui sont venus concurrencer les autres. Le surcroît de production qui en est résulté, survenant à un moment de misère générale, a amené une baisse notable des prix. Comment vendre cher un bœuf ou un veau à un boucher qui est obligé d'écouler sa marchandise à très bas prix, s'il ne veut pas qu'elle lui reste pour compte ? D'ailleurs dans la plupart des bourgs, il y a si peu de mangeurs de viande qu'il le boucher abat une ou deux bêtes au plus par semaine, à quoi bon donner ses soins à l'élève du cheval, si les plus jolis produits ne trouvent preneur qu'à un prix dérisoire ? Quant aux fruits et aux légumes, ils se donnent pour presque rien dans les campagnes ; et s'ils trouvent en ville, un marché avantageux, ce n'est pas au profit des vendeurs qui ont à supporter des frais considérables de transport. Voilà donc la misère aussi pour cette classe autrefois prospère de la population.

Aussi, l'on ne trouve plus ; dans les bourgs et les campagnes avoisinantes, ce noyau de population aisée qui faisait aller le commerce et alimentait les professions libérales. Il n'y a plus guère qu'un médecin pour plusieurs communes, et encore ne peut-il compter que sur les subventions allouées par les municipalités et les sociétés de bienfaisance. Les notaires de campagne, malgré la disparition de leurs 8 collègues de Saint-Pierre, font, à quel-

ques exceptions près, juste de quoi ne pas mourir de faim. La matière des transactions diminuant chaque jour, leurs actes sont de moins en moins nombreux et portent sur des valeurs de plus en plus faibles, d'où une double cause de pertes. Pour les mêmes raisons, les autres auxiliaires de la justice, avoués, avocats, huissiers, greffiers ont vu leurs émoluments baisser dans de notables proportions. Ainsi, du haut en bas de l'échelle dans toutes les classes de la population, c'est gêne et malheur voire même misère, où il y avait autrefois abondance et prospérité.

Personne n'accusera le tableau qui vient d'être tracé d'avoir été poussé au noir. Si l'on en excepte, la ville de Fort-de-France, dont la prospérité relative tient à d'autres causes que chacun connaît, et quelques centres privilégiés où la culture de la canne, restée rémunératrice, a pris, contrairement à ce qui s'est produit dans le reste de l'île, une plus grande extension que par le passé, on reconnaîtra qu'il représente dans son ensemble la vraie situation du pays. Et cette situation va toujours en empirant. Chaque année amène une nouvelle débacle, chaque année la colonie s'appauvrit un peu plus ; et il n'est pas douteux que la plupart des usines qui sont encore ouvertes n'eussent déjà fermé comme les autres, si elles n'avaient obtenu de leurs créanciers d'avantageuses transactions. Quant aux propriétaires d'habitations, chaque année il y en a plusieurs d'exécutés, et si beaucoup d'autres ne le sont pas, c'est que les créanciers n'osent pas entrer dans la voie des poursuites. Ils craignent, s'il ne se présente pas d'enchérisseur, d'être déclarés adjudicataires du bien saisi, et ne se soucient nullement de s'embarrasser d'une terre que l'expérience a montrée ruineuse pour l'exploitant. Ils préfèrent laisser leurs débiteurs en paix, même quand les intérêts de leurs créances ne sont pas réglés, leur accordent délais sur délais et se contentent des versements qui leur sont faits accidentellement, suivant les aléas d'une bonne récolte,

De leur côté, ces malheureux propriétaires dont les biens sont parfois hypothéqués au-delà de leur valeur végètent péniblement, tirant le plus clair de leurs moyens d'existence des produits de leur basse-cour ou de leur jardin potager, des vivres qu'ils récoltent ou de l'exploitation d'une petite boutique. Pris dans un engrenage dont ils ne peuvent se tirer, ils sont condamnés à continuer

sans profit pour eux, leurs plantations de cannes. Tous leurs efforts tendent à ne pas être chassés d'une terre où ils trouvent au moins le logement et la nourriture. Il semble que leur rôle consiste uniquement à distribuer à leurs cultivateurs les maigres avances que leur fait la Banque sur la récolte à venir, trop heureux s'ils peuvent en distraire quelques centaines de francs pour se vêtir eux et leur famille.

Quant aux prolétaires, ils ne parviennent même pas tous à gagner ce maigre salaire de 3 à 4 francs par semaine. Aussi est-ce par milliers qu'ils émigrent d'un sol qui ne peut plus les nourrir. Ils espèrent trouver à l'étranger une condition meilleure ; hélas ! c'est un sort pire qui les attend et souvent la mort.

Pour peu que cet état de choses dure encore quelque temps, ce sera la ruine irrémédiable pour tout le monde. Faute de consommateurs, faute de matière imposable, les diverses sources du budget tariront à leur tour. On ne pourra plus continuer les travaux publics qui donnent du pain à tant de malheureux, encore moins pourra-t-on exécuter tous ceux qui sont à l'état de projet. On sera amené à des réductions de traitements, et peut-être même à des suppressions d'emplois qui jetteront sur le pavé beaucoup de petits fonctionnaires n'ayant d'autres ressources que leur faible solde. Tous ceux-là iront grossir les rangs déjà trop serrés de ceux qui ne trouvent pas à gagner leur pain. Cet état de choses aura une nouvelle répercussion sur les diverses branches du commerce et de l'industrie, et, bientôt, la Martinique ne sera plus habitée que par une population de meurt-la-faim.

C'est bien là le sort réservé à tout pays de monoculture quand la seule denrée qu'il produit ne se vend plus à un taux suffisant. La seule cause du mal est l'avalissement du prix du sucre ; tout le monde est d'accord sur ce point. Mais tout n'est pas encore perdu, car Dieu merci ! le sol martiniquais a gardé toute sa fertilité et peut tirer d'autres cultures les richesses que lui refuse la canne. La cause du mal étant connue, que l'on cherche donc à conjurer le péril, à enrayer cette chute rapide vers la ruine, avant que les dernières ressources du pays aient disparu ; que l'on se mette sérieusement à l'œuvre, dès maintenant ; l'on n'a déjà que trop tardé.

L'Administration s'est toujours inquiétée de cette situation ; le problème a été étudié, mais dans des mi-

lieux trop exclusivement fonctionnariques, aussi, il n'a pas été solutionné de façon satisfaisante. Les morcellements des habitations domaniales n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait.

Faute de ressources suffisantes, la plupart des acquéreurs ne peuvent mettre en valeur qu'une faible partie de leurs terres ; ils se contentent souvent d'y planter les quelques vivres nécessaires à leur consommation, et laissent en friche tout ce qu'ils ne peuvent travailler par eux-mêmes. Les primes aux cultures secondaires n'ont pas eu un meilleur sort. On a beaucoup planté, il est vrai, mais un peu à tort et à travers et pas toujours dans les conditions convenables. D'ailleurs, dans bien des cas le seul objectif du petit propriétaire était de toucher la prime, et, une fois ce but atteint, il se dés-intéressait complètement de ses nouvelles plantations. C'est que la plupart d'entre eux, n'ayant pas de ressources, préféreraient donner leurs soins aux vivres du pays, dont le travail n'exige pas de dépenses, et qui peuvent être récoltés au bout de très peu de temps. Aussi négligeaient-ils les jeunes caféiers et cacaoyers d'un entretien coûteux et qui demandent de 4 à 5 ans avant d'être en rapport.

Ce n'était donc pas là le remède. D'abord il ne fallait pas compter seulement sur les caféiers et les cacaoyers pour relever le pays, car il n'y a en somme que peu de terres à la Martinique se prêtant à la culture de ces arbres. Et puis il ne suffisait pas de donner une prime à ces plantations, si on ne procurait aux planteurs le moyen d'entretenir leurs cultures et de vivre en attendant le moment de la récolte. Car il convient d'insister sur ce point : tous les propriétaires, grands ou petits, sont, à de rares exceptions près, dépourvus de toutes ressources. Ils vivent au jour le jour et ne peuvent se livrer qu'aux cultures qui donnent des revenus à brève échéance. Ce n'est pas l'envie qui leur manque de travailler leurs terres mais bien le moyen de le faire. Depuis longtemps on sait à la Martinique que citronniers, orangers, cocotiers, bananiers, cotonniers et bien d'autres arbres encore sont d'un excellent rapport. Mais, pour diverses raisons, leur culture ne pouvait être entreprise. Quelques uns d'entre eux, les bananiers par exemple, donnent leur première récolte au bout d'un an, mais les produits ne pouvaient être exploités ; faute de navires spécialement aménagés à cet effet. Les autres demandent plusieurs

années -- 3 à 5 ans --- avant de rien rapporter, et pendant ce temps le propriétaire ne peut jeuner et condamner les siens au jeûne.

Ah ! s'il avait à sa disposition un établissement de crédit pour lui prêter les ressources nécessaires ! Comme on ne tarderait pas à voir tous ces champs, aujourd'hui incultes, se couvrir de plantations nouvelles et produire au bout de quelques années d'at on iantes récoltes. Ce n'est pas que je prêch^e l'abandon de l'industrie sucrière. Non certes pas, car il n'en est pas qui emploie autant de bras, et qui contribue à la répartition de la richesse entre un aussi grand nombre de facteurs de la production.

Partout donc où la canne peut être plantée avec profit, dans les centres desservis par une usine qui en donne un bon prix, que l'on continue sa culture, qu'on lui donne même plus d'extension si possible. Mais qu'on ne laisse pas non plus en friche tous ces champs où elle a dû être abandonnée. Ils sont loin d'être frappés de stérilité. Impropres à la culture de la canne qui nécessite des dépenses considérables, ils peuvent être, avec profit l'objet d'une exploitation comportant de moindres frais. Du jour où ils seront couverts de plantations de rapport, on ne tardera pas à voir augmenter dans de très notables proportions les revenus du pays. A l'exportation du sucre et du rhum, du café et du cacao, viendra s'ajouter celle des citrons, des oranges, des bananes, des ananas et autres fruits de notre sol. De nouvelles industries pourront se créer, notamment celle ayant pour objet le traitement de la noix de coco, celle de la fabrication de l'acide citrique et de l'huile essentielle du citron qui est une source de grand profit pour la Dominique. On ne tardera pas à voir reparaître les anciens beaux jours. Plus de travail donne plus de salaires aux ouvriers, plus de valeur au sol et plus de revenus aux propriétaires. Il y aura plus d'argent en circulation et l'ensemble de la population, retrouvant une partie de son ancienne aisance, pourra de nouveau alimenter le commerce et faire vivre les professions libérales. En même temps les revenus du budget augmenteront: de nouvelles richesses se créant, l'enregistrement retrouvera la matière imposable qui lui fait défaut en ce moment; les diverses classes de la société ayant une plus grande puissance d'achat consommeront davantage, et droits d'octroi de mer, de douane et de régie laisseront des plus values considérables.

Mais c'est l'argent qui fait l'argent, c'est lui qui permet de travailler. Sans argent nos planteurs ne pourront rien entreprendre, et nous serons condamnés à rester tous plongés dans cet état de marasme où nous nous débattons si péniblement. Or, où se le procurer, cet argent ? Ce n'est pas à la Banque : ses statuts ne lui permettent que des prêts à courte échéance, et dans des conditions déterminées. Ce n'est pas auprès des quelques capitalistes qui restent encore : pour des raisons signalées plus haut ils ne veulent plus prêter sur les exploitations agricoles — chat échaudé craint l'eau froide. Il y a bien le Crédit foncier. Mais ce n'est pas dans les circonstances présentes qu'on peut emprunter à 11 20 0/0. Heureusement que le privilège de cet établissement a pris fin et qu'il peut être remplacé par un autre. C'est cet autre, cet établissement sauveur qu'il s'agit de créer à n'importe quel prix, car là et là seul est le remède.

Dans quelles conditions devra-t-il fonctionner pour aider efficacement au relèvement du pays au lieu de contribuer à sa ruine comme l'a fait le Crédit foncier ? Les leçons, du passé nous l'apprennent. Le Crédit foncier a été institué à un moment de pleine prospérité ; la terre avait une grande valeur, le taux de l'argent était élevé. Il prêtait en une seule fois des sommes très importantes en rapport avec la valeur du bien engagé, et l'emprunteur, grâce aux revenus splendides que laissaient les beaux prix du sucre pouvait facilement payer, dès la 1^{re} année, les annuités convenues. Pour beaucoup la tentation était trop forte. Se trouvant subitement à la tête d'une grosse somme destinée à faire face aux dépenses de plusieurs exercices, il se laissèrent aller à entamer le capital resté disponible après les dépenses de la première année, oublièrent le programme qu'ils s'étaient tracé, et gaspillèrent en prodigalités l'argent qu'ils avaient emprunté pour améliorer leur outillage et étendre leurs cultures. Beaucoup d'autres qui auraient facilement pu se dispenser d'emprunter n'hésitèrent pas à s'adresser à une société qui leur ouvrait toutes grandes les portes de ses coffres, et à un taux plus modéré que celui qui était communément pratiqué jusqu'alors. On n'avait d'ailleurs pas à s'inquiéter du remboursement d'un capital, qui se trouvait normalement amorti par le versement régulier des annuités, dont le chiffre était plus faible que celui qu'il fallait payer auparavant pour les intérêts seuls. L'occasion était trop

belle, il ne fallait pas la laisser échapper. Tout alla bien cependant tant que les prix du sucre se maintinrent; mais survint la baisse. Beaucoup ne purent plus faire face à leurs obligations, et furent poursuivis avec d'autant plus de raison que, par suite de la dépréciation des terres, la valeur du bien engagé n'était plus suffisante pour garantir le remboursement des sommes prêtées. Le Crédit foncier ne perdait rien, grâce au fonctionnement de la garantie coloniale, mais chaque fois qu'il était remboursé, c'était autant d'argent qui émigrerait de la Martinique; et cet exode constant des capitaux contribuait à augmenter la crise. Il importe en effet de rappeler qu'avec le taux de 11,20 o/o en usage, les annuités étaient très fortes, et, pour les premières années, ne représentaient guère que des intérêts; que leur total au bout de son 9 ans atteignait déjà un chiffre supérieur au montant du prêt. De sorte que les sommes entrées à la Martinique sous forme de capitaux ne tardaient pas à en sortir sous forme d'intérêts. Quand vint la crise, la plupart des débiteurs ne furent payer leurs annuités qu'en y consacrant tous les produits de leurs habitations et même les ressources qu'ils avaient par ailleurs; leur travail ne profitait qu'à un créancier résidant hors de la colonie. Et quand la garantie coloniale dut fonctionner, ce fut sur les produits généraux du budget, avec l'argent de l'impôt, l'argent versé par tous les contribuables indistinctement, si bien que le pays se trouva privé de grosses sommes qui y seraient restées sans cela, et s'appauvrit d'autant.

Il ne faut pas que pareille chose se reproduise. Le nouvel établissement de crédit devra prêter à un taux modéré— de 3 à 4 o/o au maximum.— Bien se garder de verser une fois pour toutes les sommes qu'il promet de prêter, et en surveiller minutieusement l'emploi. Il serait à souhaiter qu'il fut constitué, au moins en majorité, avec des capitaux martiniquais. Voilà dans ses grandes lignes de quelle manière et dans quelles conditions il pourrait fonctionner.

Un propriétaire expose qu'il possède une exploitation d'une centaine d'hectares de bonnes terres, qui valait autrefois plus de 150.000 francs, mais qui, ne rapportant rien depuis la crise, n'est guère estimée que 30.000 frs. Il voudrait bien se livrer à de nouvelles cultures, mais il ne peut se procurer les fonds nécessaires, son bien étant déjà hypothéqué pour sa valeur actuelle. Il lui suf-

frait pourtant de pouvoir disposer chaque année, pendant 4 ans, d'une certaine somme pour planter des citronniers ou des cacaoyers qui dès la cinquième année lui donneraient des revenus suffisants pour lui permettre de commencer à se libérer par à comptes.

Le Directeur de la société prend note de sa demande, fait visiter son exploitation par un expert qui constate que telle ou telle culture peut y être fructueusement entreprise. Il le fait appeler et lui dit : « Nous tâcherons de trouver une combinaison qui ne lèse ni les intérêts de votre créancier, ni ceux de la société que je représente, peut-être même pourrai-je lui rembourser en tout ou en partie sa créance. Une fois ce point réglé, je vous ouvrirai un crédit de _____ en vertu duquel vous me consentirez une première hypothèque, mais je ne vous avancerai les fonds qu'au fur et à mesure de vos besoins. Faites-moi donc un projet de budget que j'y ferai examiner par des hommes compétents ; quand nous serons d'accord sur ce point, je vous donnerai chaque mois ce qui vous sera nécessaire. Les sommes que je vous avancerai produiront, du jour de leur versement, des intérêts qui seront réglés tous les ans, soit que vous les payiez en espèces, soit que nous vous débitions de leur montant. Il est bien entendu que si vous ne vous conformez pas au programme convenu, si l'inspecteur de la société—qui fera plusieurs tournées par an—constate que vous n'avez pas employé à la culture les sommes qui vous ont été avancées à cet effet le contrat sera résolu de plein droit et les sommes prêtées seront immédiatement exigibles. De plus comme votre propriété n'acquiert de plus value que grâce aux cultures que vous faites avec nos capitaux, vous assurerez vos plantations contre les risques de cyclones, et le montant de la police en cas de sinistre, nous sera délégué. A la fin de la quatrième année, votre compte sera arrêté et vous choisirez, pour nous rembourser, une des trois combinaisons suivantes ; ou bien nous payer intégralement si vous en avez le moyen ; ou bien prendre un terme fixe pour nous payer, avec faculté pour vous de libération anticipée par à comptes, auquel cas les intérêts diminueront avec le capital ; ou bien faire masse de la dette et la payer par annuités, selon le mode en usage au crédit foncier, mais avec un taux de 3 à 4 o/o. Dans ces deux derniers cas, vos plantations continueront à être assurées, et le non paiement de l'acompte ou de l'annuité

stipulés rendra immédiatement exigible la totalité de notre créance ».

Une société se prêtant à de semblables combinaisons ne manquera pas de rendre des services dont les effets bienfaisants se feront immédiatement sentir. Les statuts devront d'ailleurs être suffisamment élastiques pour lui permettre de prêter sur toutes sortes de bons gages (nantissements mobiliers, dépôts de titres, transports de créances, hypothèques) et pour n'importe quelle durée — de 1 à 30 ans — depuis les sommes les plus faibles jusqu'à des centaines de milliers de francs.

Quant aux petits propriétaires possédant une terre trop exigüe pour constituer un gage sérieux, la société devra pouvoir traiter avec eux, en exigeant qu'ils se réunissent en syndicats agricoles et en sociétés coopératives ainsi que leur permet la loi.

Il reste à examiner une autre question, non la moins importante. Trouveras-t-on des capitalistes acceptant de se constituer en société pour prêter dans ces conditions ? Il ne faut pas perdre de vue que le taux des prêts doit être faible, que la société, de par ses statuts mêmes, ne pourra prêter dans les premières années qu'une fraction seulement de son capital. Dans ces conditions quels seront ses produits bruts ? et que restera-t-il de bénéfices nets, après déduction des frais généraux qui ne manqueront pas d'être élevés ? Rien ou presque rien. Une semblable société ressemblerait plutôt à une association de bienfaisance, qu'à une rien de capitalistes désireux de faire fructifier leurs fonds. Il semble donc que sa constitution rencontre des difficultés insurmontables. La solution du problème a pourtant été trouvée par l'honorable directeur de la Banque, le sympathique M. Alizard.

Il avait eu l'idée de constituer entre les actionnaires de la Banque, dont les statuts ne permettent pas les prêts à long terme, une société nouvelle absolument distincte de l'autre quant à ses statuts et son objet, mais étroitement liée à elle en raison de l'identité des actionnaires et de l'unité de direction. L'importance du capital et des réserves actuels de la Banque est suffisante pour que cette société puisse consacrer une somme de 1 à 2 millions à la formation du capital de la nouvelle institution de crédit.

Cette combinaison était des plus heureuses, elle mettait en circulation des capitaux immobilisés sans pro-

fit pour personne, dans les caisses de la Banque; les actionnaires de la Banque, proprement dits continueraient à toucher, malgré la réduction de leurs titres, des dividendes aussi beaux et peut-être plus beaux que par le passé, car le chiffre d'opérations de cet établissement, loin de diminuer, ne pourrait qu'augmenter avec la prospérité générale; la nouvelle société fonctionnant avec très peu de frais généraux, ses bénéfices nets se rapprocheraient sensiblement de ses produits bruts et, au bout de quelques années, elle pourrait distribuer à ses actionnaires des dividendes variant, entre 3 et 4 o/o. Quant aux risques de pertes, ils se trouveraient réduits au strict minimum, par suite de la manière de faire les avances, et en raison de toutes les précautions prises; d'ailleurs on aurait pu, au besoin, s'adresser à la colonie pour qu'elle donnât sa garantie, dans des conditions à étudier.

C'est un sacrifice que cette dernière pourrait s'imposer d'autant mieux qu'elle serait une des premières à bénéficier d'un nouvel état de choses. Avec le bien être qui ne tarderait pas à régner, la plus value des terres et des valeurs mobilières, l'augmentation des affaires commerciales, les divers produits de son budget augmenteraient d'une façon considérable et doubleraient probablement. De sorte que les sacrifices qu'elle aurait l'air de faire seraient plus apparents que réels.

Le projet de M. Alizard avait été soumis à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque, et adopté à l'unanimité des voix des membres présents. Mais il fallait l'approbation du ministre, et celui-ci s'y refusa net. Peut-être que, mieux renseigné sur les besoins de la colonie et les moyens de la sauver de la ruine, il consentira à donner son adhésion à une combinaison qui sauverait tout. Tant qu'il croira que le seul intérêt en jeu est celui d'une association de capitalistes désireux de tirer le plus possible de leurs fonds, il se montrera hostile. mais quand il saura que ce sont les intérêts vitaux du pays lui-même qui sont en cause, il se montrera plus favorable.

La question mérite donc d'être posée de nouveau et soumise au département sous son vrai jour; mais l'initiative des nouvelles démarches doit être prise non plus par la Banque mais par les autorités constituées du pays, en attirant l'attention du ministre sur les points suivants.

Faute de moyen de travailler, la colonie marche lentement mais sûrement vers sa ruine complète; bientôt

tous ses habitants seront dans la dernière des misères, et l'Administration ne trouvera même pas la matière imposable nécessaire à l'alignement de son budget. Le seul remède au mal consiste en la création d'un établissement de crédit pouvant fournir aux planteurs de quoi mettre en valeur les terres qu'ils laissent en friche. Or de deux chose l'une : ou bien la nouvelle société exigera de gros intérêts, et dans ce cas, surtout si elle est constituée avec des capitaux non martiniquais, elle ne sauvera rien. si même elle ne contribue à augmenter le mal ; de son côté elle fera de mauvaises affaires, car dans un pays misérable, rien ne peut prospérer ; ou bien elle prêtera à un taux suffisamment faible pour que l'agriculture ne soit pas écrasé de son poids, mais alors elle ne produirait rien et l'on ne trouverait pas de capitalistes disposés à s'unir, simplement dans le but de venir en aide à d'autres, sans profits pour eux-mêmes. Seule, en raison des conditions particulières où elle se trouve, la Banque peut tenter l'entreprise et lamener à bonne fin : la plupart de ses actions sont détenues par des martiniquais : elle pourra, comme il a été dit plus haut, prêter à bas intérêt tout en faisant des opérations fructueuses.

Devant de semblables considérations toute autre doit disparaître. Si ses statuts ne se prêtent pas à la combinaison, qu'on les change : une loi les a créés, une loi peut les modifier. La chose en vaut la peine. Il ne faut pas qu'une simple question de prime forme toutes les autres. Qu'on se rappelle d'ailleurs que la Banque a été fondée uniquement dans le but de sauver l'agriculture des conséquences de la révolution économique résultant de l'abolition de l'esclavage; qu'elle a été constituée exclusivement avec des capitaux provenant de l'indemnité due aux propriétaires d'esclaves. De même que ses statuts avaient été établis de manière à répondre aux besoins d'alors, de même ils peuvent être modifiés et adoptés aux nécessités présentes.

En agissant ainsi, le législateur ne fera que continuer l'œuvre de son devancier; son but doit être de conserver à notre établissement de crédit son vrai rôle qui doit être, aujourd'hui comme autrefois, d'aider l'agriculture et par là sauver la colonie de la ruine.

Que l'on modifie donc ces statuts vieux de plus de cinquante ans, plutôt que de laisser mourir un pays qui ne demande qu'à vivre, et à qui cette réforme procurerait

sa prospérité passée. Et alors, quand reviendront les beaux jours, est-ce que la Métropole n'y trouvera pas aussi son profit.

Le budget local alimenté par des rentrées de plus en plus abondantes, pourra faire face à toutes ses dépenses généralement quelconques, sans avoir à recourir aux subventions de l'Etat. Les négociants qui, effrayés par les fortes pertes subies au cours des 20 dernières années, n'entretiennent plus avec la colonie que de timides relations retrouveront un marché prospère avec lequel ils pourront reprendre les magnifiques affaires d'autrefois. Et les compagnies de transport, ne verront-elles pas augmenter leurs revenus du prix de transit, sur terre et sur mer, des nouveaux produits ?

Que l'on s'assure donc le concours de tous ceux qui sont intéressés au relèvement de la Martinique, et forts de leur appui, que l'on s'adresse de nouveau au département ; peut être réussira-t-on et si, malgré tout, l'on échoue, que l'on trouve autre chose, mais coûte que coûte que l'on nous donne un établissement de crédit à long terme. C'est une question de vie ou de mort pour la colonie.

DE VIRGINY.





